

Le système juridique et judiciaire est fondé sur la common law anglaise et sa procédure. Il est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Le juge en chef est nommé par le président après consultation avec le premier ministre et le chef de l'opposition. Les juges sont nommés par le président sur l'avis de la Commission judiciaire et juridique.

Économie et commerce extérieur

Vue d'ensemble

L'État constitué des îles de la Trinité et de Tobago, le second en importance des pays antillais anglophones, est richement pourvu de ressources pétrolières et gazières, en plus de posséder une infrastructure physique bien développée et des ressources humaines ayant une solide formation. C'est l'économie la plus industrialisée de la région des Antilles, car elle comprend toute une gamme de secteurs, allant de l'industrie lourde liée au secteur du pétrole et du gaz jusqu'à l'industrie légère, à l'agriculture et au tourisme. De nouveaux investissements, particulièrement dans le secteur pétrochimique, soutiennent la croissance économique. Le pays est également doté d'une base industrielle efficace sur le plan technique, particulièrement dans le secteur de l'énergie.

La chute du prix du pétrole pendant la deuxième moitié des années 80, allée aux fortes dépenses publiques pendant toute la décennie, a mené à une période de stagnation économique et de contraction qui a duré jusqu'en 1993. Avec l'adoption de nouvelles politiques économiques en 1993 (libéralisation du commerce, concurrence sur le marché libre, promotion de l'investissement étranger et accroissement du tourisme et des exportations) l'économie de la Trinité-et-Tobago a connu une reprise, et les perspectives économiques du pays demeurent positives. L'expérience des années 80 fait ressortir la dépendance de l'économie de la Trinité-et-Tobago à l'endroit du secteur pétrolier et, bien que le gouvernement ait réussi à diversifier les exportations du pays dans le secteur non pétrolier, l'industrie pétrolière continue d'être le point d'appui et la base de l'économie locale.

La performance économique de la Trinité-et-Tobago depuis 1993 reflète ce climat économique de plus en plus sain et vigoureux. La croissance du PIB réel a atteint 4,2 % en 1994, puis 3,5 % en 1995; elle devrait atteindre 3,9 % en 1996, du fait que le renforcement du secteur de l'énergie accroît l'investissement et les approvisionnements en devises, ce qui permet une consommation accrue. La politique monétaire resserrée de l'État a permis de ramener le taux d'inflation, de 8,8 % en 1994, à 5,3 % en 1995. Pour l'exercice de 1996 à venir, l'inflation ne devrait pas dépasser 5,5 %. Le surplus budgétaire de 104 millions de dollars de la Trinité-et-Tobago pour l'exercice 1995-1996 devrait aider la campagne anti-inflationniste du gouvernement. C'était la troisième année consécutive où le gouvernement a réalisé un surplus budgétaire. Le taux de chômage est en train de diminuer, passant d'un sommet de 22,3 %, en 1987, à 17,8 % pendant le troisième trimestre de 1995. Le gouvernement continue de suivre un programme qui vise à réduire sa dette, la dette externe totale ayant été réduite à 1,9 milliard de dollars américains à la fin de 1995.